

République dominicaine : passeport exigé à compter du 30 avril 2012

Le 4 janvier, **AECI** a mis à jour ses *conseils aux voyageurs* sur la République dominicaine. À compter du 30 avril 2012, les Canadiens s'y rendant devront présenter un passeport valide.



D'ici là, pour entrer en République dominicaine à bord d'un vol direct, les Canadiens ne sont tenus de se munir que d'une pièce d'identité avec photo, tel un permis de conduire, et d'une preuve de citoyenneté, tel un certificat de naissance.

Pour voyager en République dominicaine, les touristes canadiens doivent aussi être en possession d'un billet d'avion de retour.

Ci-dessous, nous reproduisons des extraits des conseils d'AECI. Pour les lire en entier : [http://www.voyage.gc.ca/countries\\_pays/report\\_rapport-fra.asp?id=77000](http://www.voyage.gc.ca/countries_pays/report_rapport-fra.asp?id=77000)

### **Serge Abel-Normandin**

<u>Prendre des mesures de sécurité normales</u>	<b>Faire preuve d'une grande prudence</b>	<u>Éviter tout voyage non essentiel</u>	<u>Éviter tout voyage</u>
---	---	---	---------------------------

Source : Tourisme Plus